



LES CHIFFRES CLÉS DE L'AIDE À L'AUTONOMIE 2021

La douzième édition des *Chiffres clés de l'aide à l'autonomie* met à la disposition des acteurs et des décideurs du secteur médico-social les données disponibles en 2021.

Depuis le 1er janvier, la CNSA gère la branche autonomie de la Sécurité sociale. Elle devient ainsi le pendant de l'Assurance maladie, de l'Assurance retraite ou encore de la Caisse nationale d'allocations familiales. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

En 2021, la CNSA consacre plus de 32 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Sommaire

La transformation de la CNSA en branche autonomie de la Sécurité sociale	5
Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie	6
La scolarisation des enfants handicapés	8
L'emploi des personnes handicapées	9
Le financement de l'aide à l'autonomie	10
Les concours aux départements	13
Les prestations de l'aide à l'autonomie	14
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)	16
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)	18
Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social	20
Les professionnels du secteur de l'aide à l'autonomie	22

Glossaire

AAH	Allocation aux adultes handicapés
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AGEFIPH	Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AJ	Accueil de jour
AJPA	Allocation journalière du proche aidant
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
ASH	Aide sociale à l'hébergement
AVP	Aide à la vie partagée
CASA	Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie
CDTD	Centre de distribution de travail à domicile
CPO	Centre de préorientation
CRP	Centre de rééducation professionnelle
CSA	Contribution solidaire autonomie
CSG	Contribution sociale généralisée
EA	Entreprise adaptée
EHPAD	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail (anciennement CAT)
ESMS	Établissement et service médico-social
FAM	Foyer d'accueil médicalisé
FDCH	Fonds départemental de compensation du handicap
FFAPA	Fonds de financement de l'allocation personnalisée d'autonomie
FIPHP	Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique
HT	Hébergement temporaire
IEM	Institut d'éducation motrice
IME	Institut médico-éducatif
ITEP	Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
MAS	Maison d'accueil spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
ONDAM	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
PCH	Prestation de compensation du handicap
RQTH	Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'accompagnement à la vie sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SPASAD	Service polyvalent d'aide et de soins à domicile
SSIAD	Service de soins infirmiers à domicile
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire
UEROS	Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation socio-professionnelle
USLD	Unité de soins de longue durée

La transformation de la CNSA en branche autonomie de la Sécurité sociale

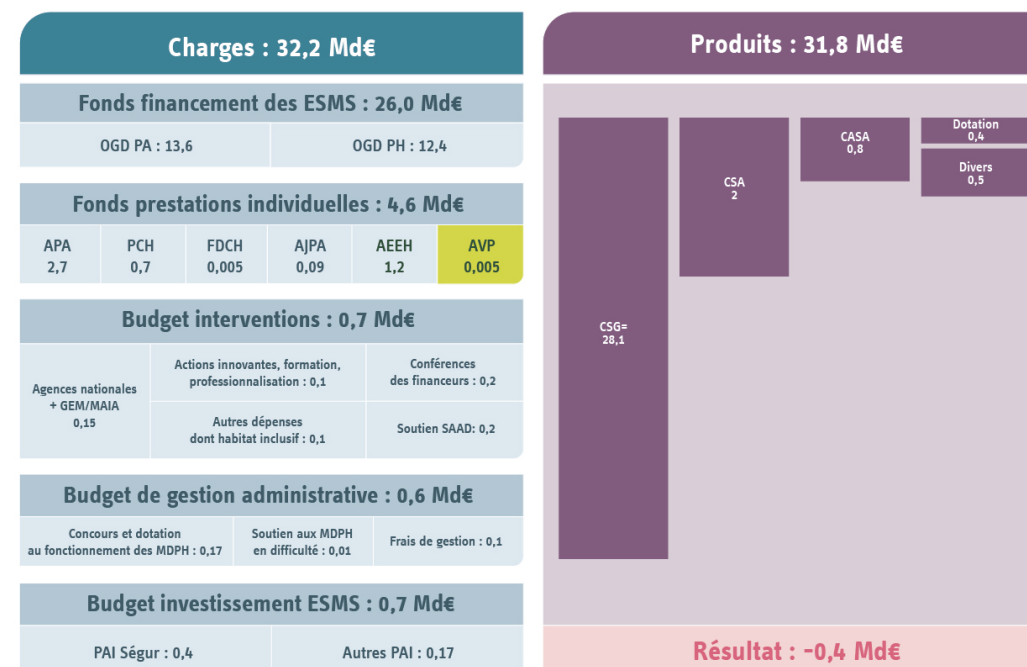
7 août 2020 : la loi organique n° 2020-991 et la loi n° 2020-992 entérinent la création de la 5^e branche dont la gestion est confiée à la CNSA.

« La Nation affirme son attachement au caractère universel et solidaire de la prise en charge du soutien à l'autonomie, assurée par la sécurité sociale. La prise en charge contre le risque de perte d'autonomie et la nécessité d'un soutien à l'autonomie sont assurées à chacun, indépendamment de son âge et de son état de santé. »

32,2 Md€

C'est le montant consacré au soutien à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées par la nouvelle branche de l'autonomie en 2021.

Budget de la branche autonomie en 2021



Source : CNSA, budget initial 2021.

Quelques chiffres sur la population concernée par l'aide à l'autonomie

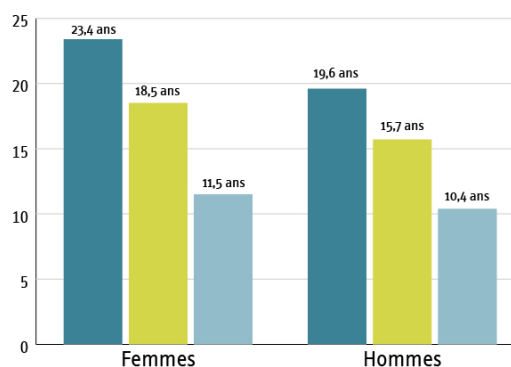
Gain d'espérance de vie à 65 ans, entre 2000 et 2020

+ **1,8 ans**
pour les femmes

+ **2,2 ans**
pour les hommes

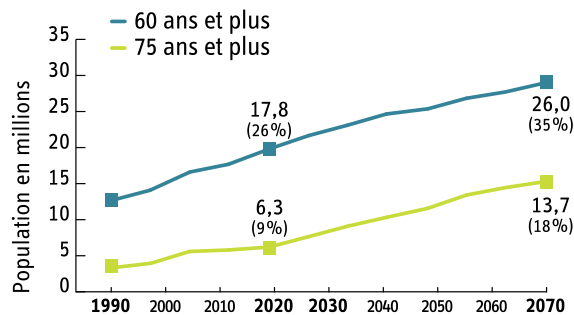
Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, 2000 et 2020 (provisoire).

Espérance de vie à 65 ans en 2019



- Espérance de vie à 65 ans
- Espérance de vie à 65 ans sans limitation d'activité sévère
- Espérance de vie à 65 ans sans limitation d'activité

Vieillesse de la population française



Source : Projection de population à l'horizon 2070, INSEE 2016.

79,1 ans et 85,1 ans

C'est l'espérance de vie à la naissance pour les hommes et pour les femmes. Du fait de la pandémie de Covid-19, elle est en recul par rapport à 2019.

Source : INSEE, estimations de population et statistiques de l'état civil, 2020 (provisoire).

Source : Insee, Statistiques d'État civil et données issues de l'enquête SILC (Statistiques sur les revenus et les conditions de vie).

7,6 %

C'est la part de la population âgée de 60 ans et plus bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2019, soit 1,3 million de personnes sur une population de 60 ans et plus estimée à 17,5 millions.

Sources : DREES, enquête Aide sociale des départements ; INSEE, estimations de population.

3,9 millions

C'est le nombre estimé de personnes adultes qui apportent une aide régulière à un proche âgé à domicile.

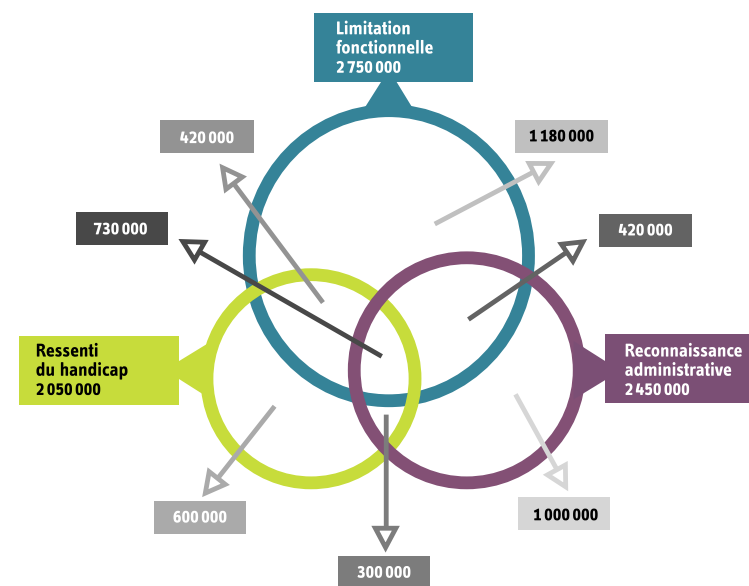
Source : DREES, enquête Care aidants, 2015.

Constitue un handicap, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. Loi du 11 février 2005, art. 14.

Approche du nombre de personnes en situation de handicap

Source : INSEE, enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages.

Champ : France métropolitaine et DOM, population de 20 à 59 ans.



2 750 000 personnes souffrent d'au moins une limitation fonctionnelle, dont 420 000 qui ont aussi une reconnaissance administrative, 420 000 qui déclarent également un handicap ressenti, et 730 000 qui cumulent les trois formes de handicap¹.

4,3 millions

C'est le nombre de personnes de 20 à 59 ans vivant à domicile qui ont une ou des limitations fonctionnelles, et/ou une reconnaissance administrative de handicap, et/ou un handicap ressenti : soit environ **un adulte sur sept**.

Source : INSEE, enquête Handicap-Santé 2008-2009, volet ménages.

1. Maude Espagnacq, « Populations à risque de handicap et restrictions de participation sociale, une analyse à partir de l'enquête Handicap-Santé auprès des ménages (HSM, 2008) », Collection Dossiers Solidarité et Santé, n° 68, Septembre 2015, DREES.

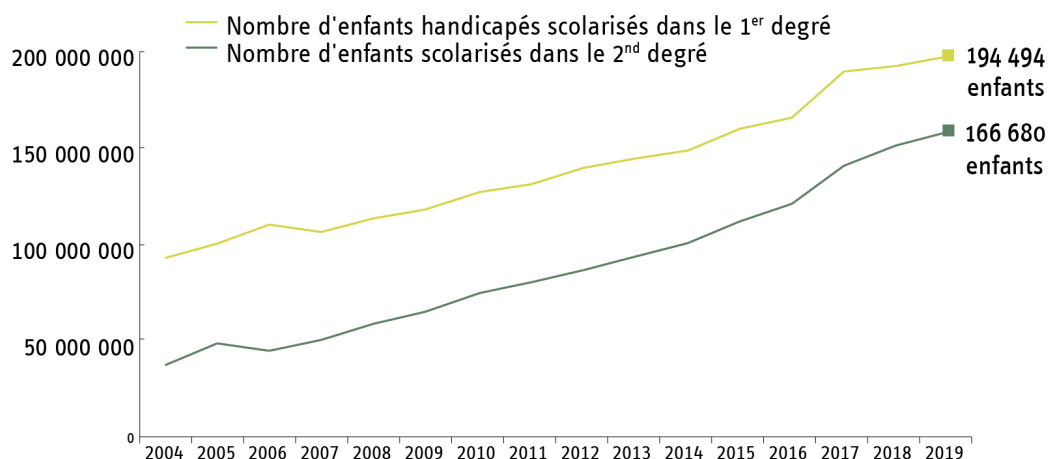
La scolarisation des enfants handicapés

427 822
dont **361 174**

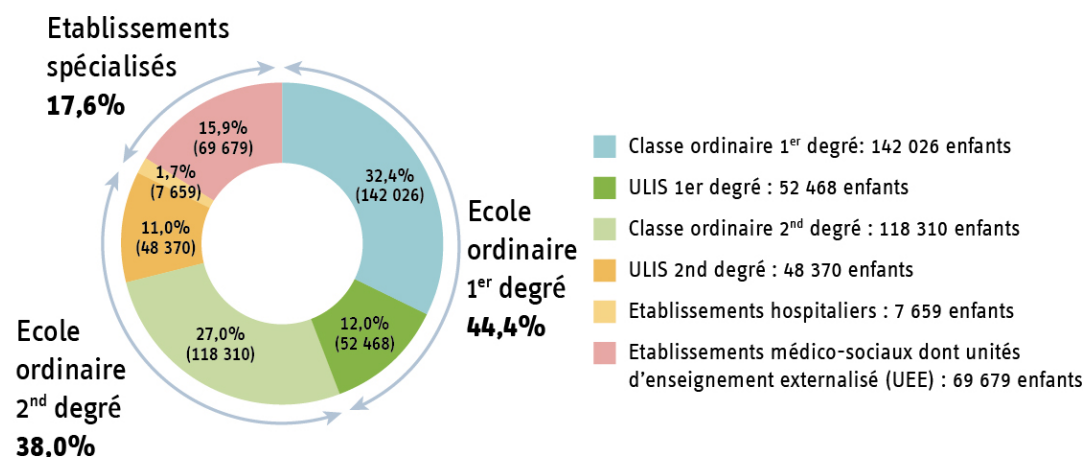
C'est le nombre d'enfants handicapés scolarisés en France à la rentrée 2019,

enfants scolarisés en milieu ordinaire.

Progression du nombre d'enfants handicapés scolarisés en milieu ordinaire



Scolarisation des élèves handicapés en 2019-2020



10 690 enfants bénéficient d'une scolarité partagée entre un établissement spécialisé et une école ordinaire.

Source de l'ensemble des données de cette page : Rapport de la DEPP RERS, 2020.

L'emploi des personnes handicapées

2,8 millions

C'est le nombre de personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans) qui ont une reconnaissance administrative d'un handicap ou d'une perte d'autonomie.

Source: INSEE, Enquête emploi 2018.

988 000

C'est le nombre de personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap qui occupent un emploi sur le marché du travail.

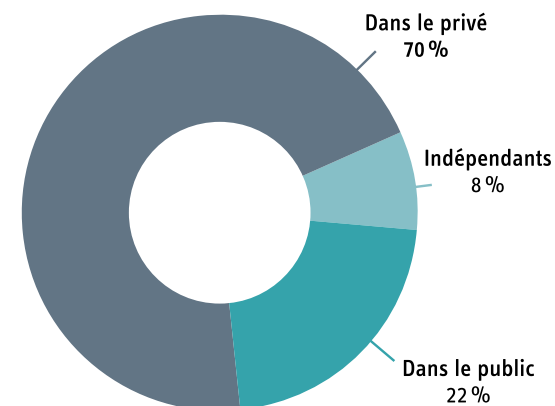
Source: INSEE, Enquête emploi 2018.

43%

C'est le pourcentage de personnes actives parmi les personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap : 36 % sont en emploi et 8 % sont au chômage.

Source: INSEE, Enquête emploi 2018.

Répartition des personnes bénéficiaires d'une reconnaissance administrative du handicap par secteur



Source: INSEE, Enquête emploi 2015; traitement DARES.

118 480

C'est le nombre de places installées dans les 1 500 établissements et services d'aide par le travail (ESAT), en France au 31 décembre 2020.

Source: Finess, 31/12/2020.

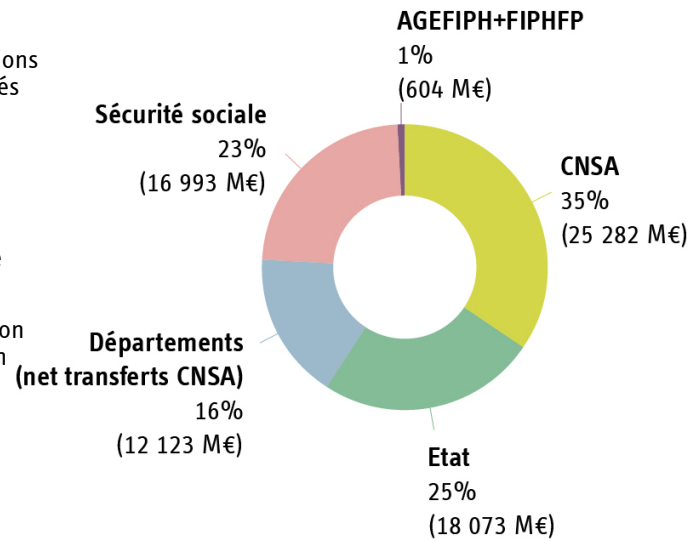
Le financement de l'aide à l'autonomie

Contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2019

Le poste « Sécurité sociale » prend en compte :

- Pour l'assurance maladie, les pensions d'invalidité et les dépenses en unités de soins de longue durée
- Les dépenses de soins de ville en direction des personnes âgées dépendantes à domicile
- Les rentes d'incapacité permanente de la branche ATMP
- Pour la CNAF, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et l'allocation de présence parentale

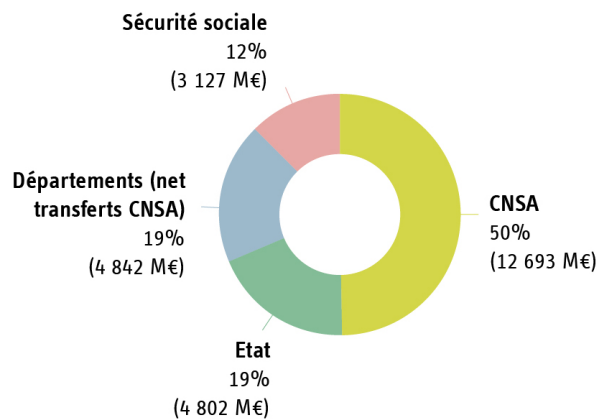
Contrairement aux années précédentes, les exonérations de cotisation pour l'emploi d'une aide à domicile ne sont plus identifiées dans le champ « Sécurité sociale ».



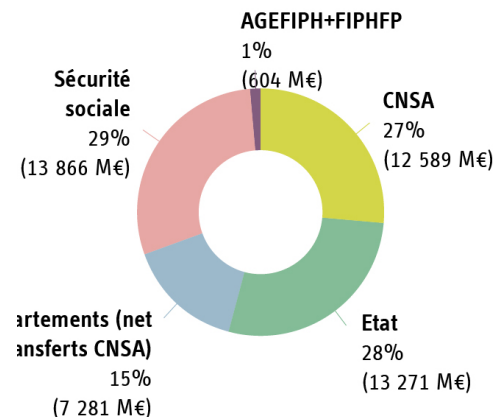
73,1 Md€

C'est le montant total de la contribution des finances publiques à la compensation de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées en 2019.

Personnes âgées : 25,5 Md€



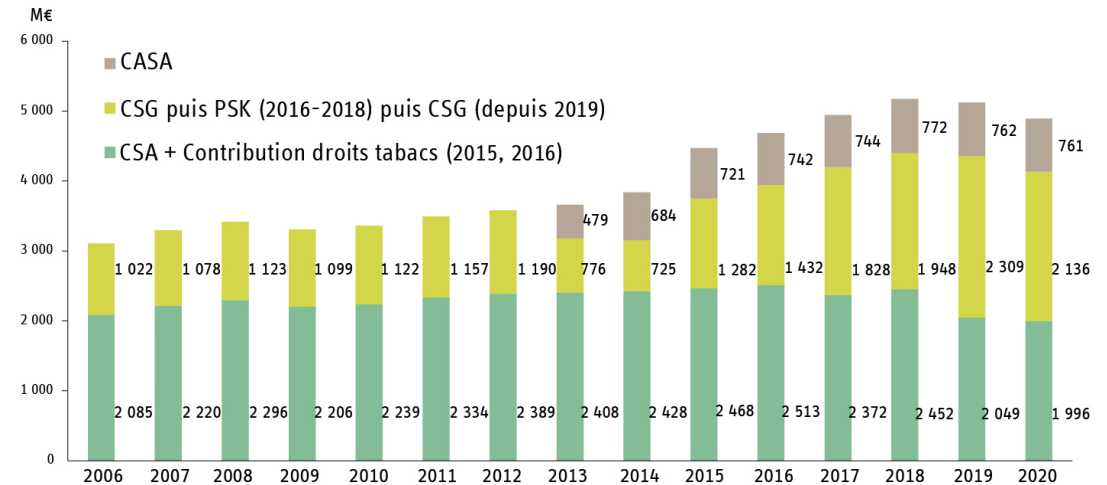
Personnes handicapées : 47,6 Md€



Source de l'ensemble des données de cette page : PLFSS 2021.

En 2020, le budget de la CNSA est composé à 83 % de l'ONDAM médico-social et à 17% de recettes propres.

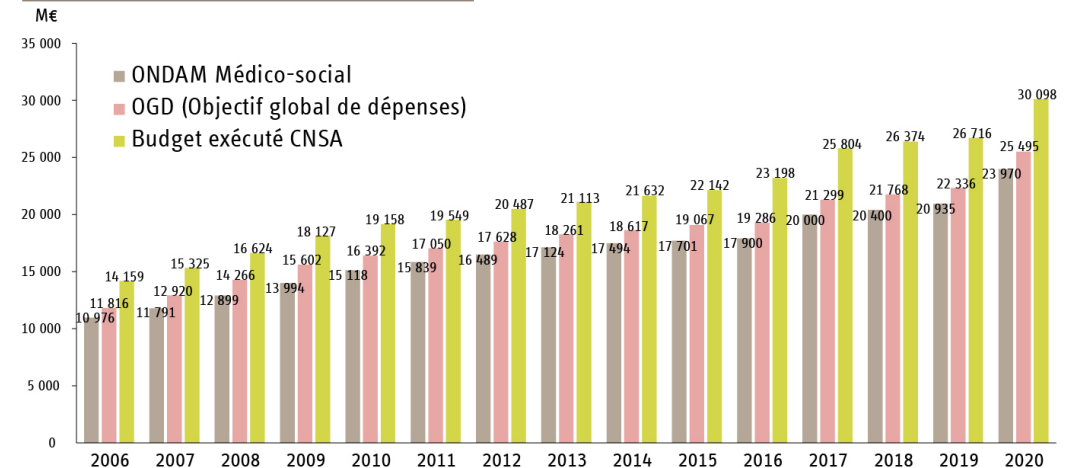
Recettes propres 2006 à 2020 de la CNSA



Source : CNSA 2020.

Les recettes propres de la CNSA sont constituées de la contribution de solidarité pour l'autonomie (CSA), d'une part des droits de consommation sur les tabacs (DCT) en 2015 et 2016, d'une part de contribution sociale généralisée (CSG) remplacée par un prélèvement social sur les revenus du capital (PSK) de 2016 à 2018 ; et depuis 2013, de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA). A partir de 2019, des recettes de CSG viennent remplacer les PSK et la CSA sur le patrimoine. Ces recettes sont pour partie mobilisées pour verser aux départements des concours qui contribuent au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de la prestation de compensation du handicap (PCH) et des maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH).

Budget exécuté 2006 à 2020 de la CNSA



Source : CNSA - budget exécuté 2019. NB : 2006-2013 : OGD arrêté, 2014-2019 OGD exécuté.

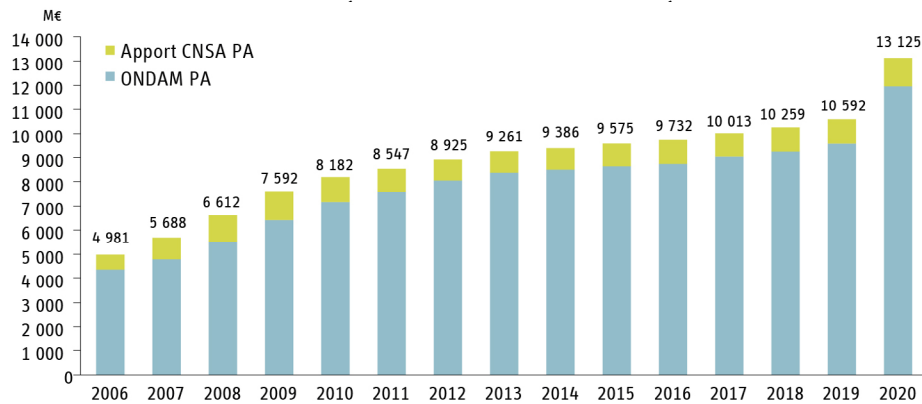
Source CNSA : budget exécuté 2020. NB : 2006-2013 : OGD arrêté, 2014-2020 OGD exécuté.

Le financement de l'aide à l'autonomie

+ 118%

C'est la progression de l'ONDAM médico-social de 2006 à 2020 pour atteindre 24 Md€ en 2020 (progression de l'ONDAM global : 54,4%)

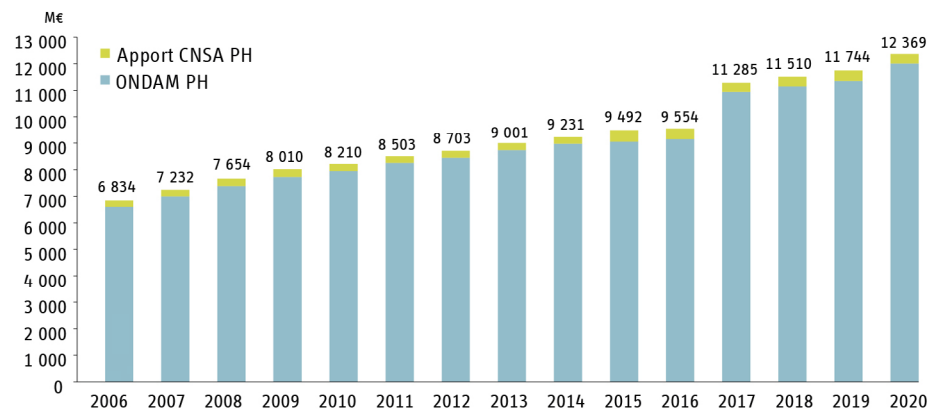
Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes âgées (OGD PA) entre 2006 et 2020



+ 164%

C'est la progression de l'OGD PA entre 2006 et 2020, avec une hausse de 23,3% en 2020 par rapport à 2019.

Évolution du financement de l'Objectif global de dépenses pour les personnes handicapées (OGD PH) entre 2006 et 2020



+ 81%

C'est la progression de l'OGD PH entre 2006 et 2020, avec une hausse 5,3 % en 2020 par rapport à 2019.

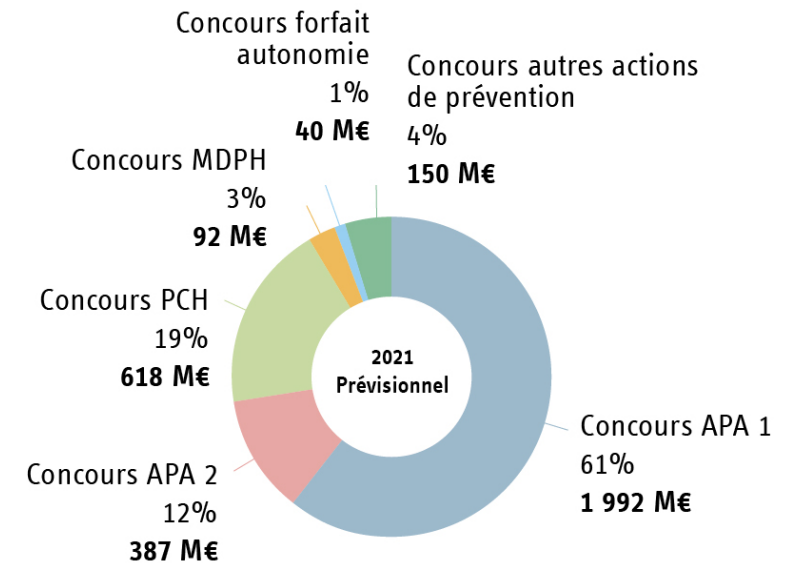
Source de l'ensemble de cette page : budgets CNSA.

Les concours aux départements

3,3 Md€

C'est le montant total des concours financiers notifiés par la CNSA aux départements pour l'année 2021.

Les concours financiers de la CNSA aux départements



Source : CNSA 2021.

Avec la mise en œuvre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement votée le 28 décembre 2015, la CNSA verse deux concours financiers supplémentaires aux départements depuis 2016 : **le forfait autonomie** pour renforcer les missions de prévention des résidences autonomie, et le concours **autres actions de prévention** pour soutenir les programmes des conférences des financeurs.

La Caisse augmente également le montant de sa participation aux dépenses d'allocation personnalisées d'autonomie avec la création en 2016 d'une seconde part du concours APA, appelée **APA2**. Elle compense principalement la revalorisation des plafonds de l'APA à domicile, améliore le reste à charge des bénéficiaires de l'APA à domicile et finance le droit au répit des aidants.

2 592 757

C'est le nombre de bénéficiaires d'actions de prévention en 2019.

203,2 M€

C'est le montant des dépenses de prévention en 2019.

Source : Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif. Synthèse 2019.

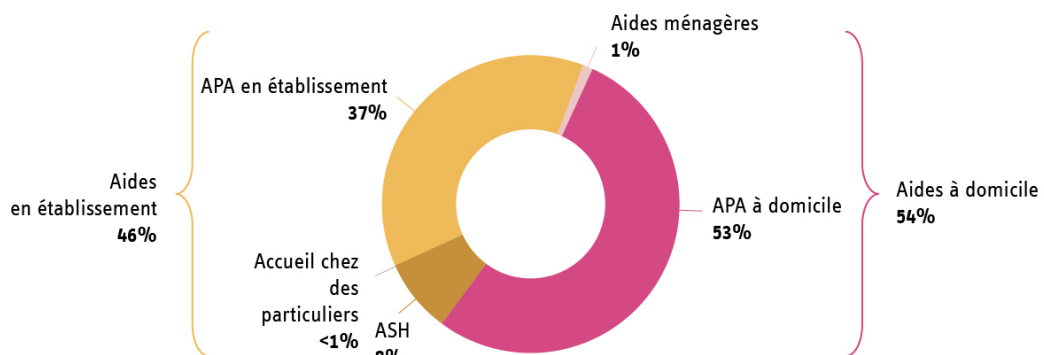
Les prestations de l'aide à l'autonomie

> Personnes âgées

7,8 Md€

C'est le montant total des aides sociales pour les personnes âgées en 2019.
DREES, enquête sociale.

Répartition des aides sociales aux personnes âgées à domicile et en établissement au 31 décembre 2019 (en effectifs bénéficiaires)



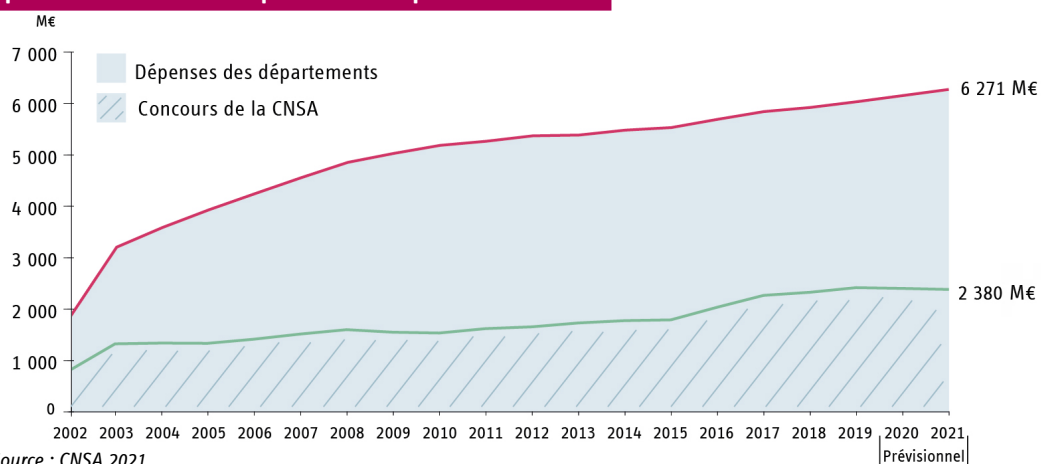
Source : DREES, enquête Aide sociale.

*Cf. glossaire page 4

1 333 541

C'est le nombre de bénéficiaires payés au titre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en décembre 2019, dont **785 320** à domicile et **548 221** en établissement.
Source : DREES, Enquête Aide sociale.

Évolution des dépenses d'APA⁽¹⁾ et des concours FFAPA⁽²⁾ puis CNSA versés aux départements depuis 2002



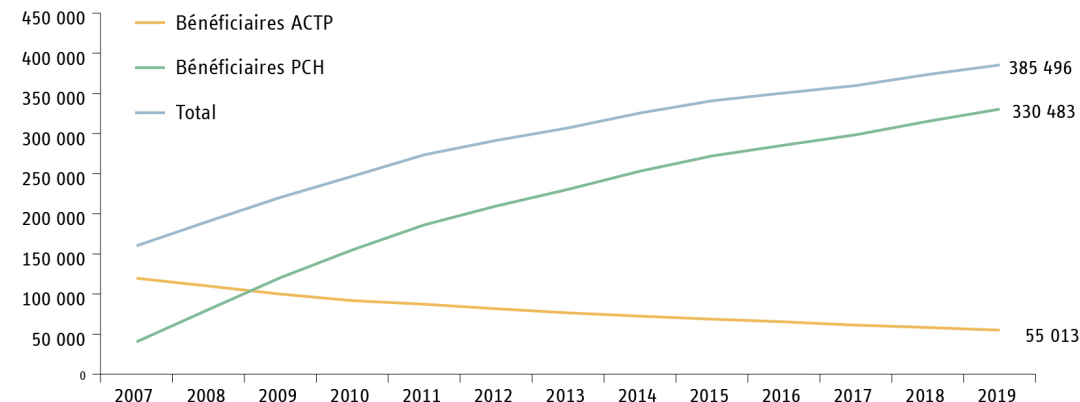
Source : CNSA 2021.

(1) APA : y compris APA 2 - (2) Fonds de financement de l'APA.

La prestation de compensation du handicap (PCH) a été introduite en 2006 pour remplacer progressivement l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). La PCH enfants a démarré en 2008. Les Caisses d'allocation familiales (CAF) versent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), destinée à soutenir les personnes assurant la charge d'un enfant en situation de handicap, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

> Personnes handicapées

Evolution 2007 - 2019 du nombre d'allocataires de la PCH et de l'ACTP



Source : DREES, enquêtes Aide sociale.

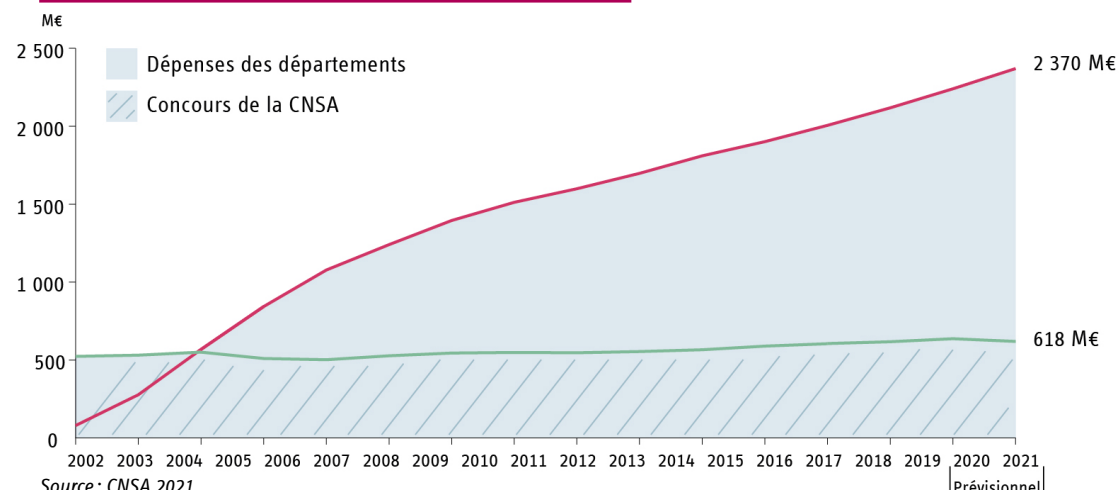
1 221 528

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AAH* au 31 décembre 2019.
Source : CNAF et CCMSA 2020.

324 284

C'est le nombre de bénéficiaires de l'AEEH* au 31 décembre 2019.
Source : CNAF et CCMSA 2020.

Évolution des dépenses de PCH et du concours CNSA versé aux départements depuis 2006



Source : CNSA 2021.

* Cf. glossaire page 4.

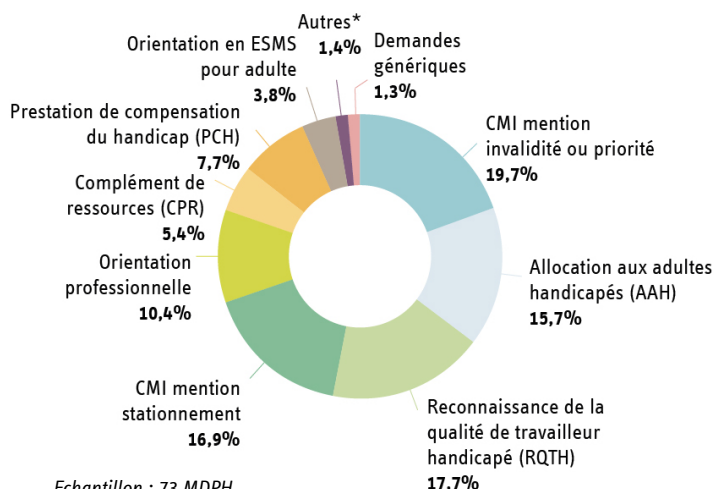
Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)

4 370 000

C'est le nombre de demandes déposées dans les MDPH en 2019.

Source : Échanges annuels, CNSA 2020.

Répartition des demandes « adultes » déposées en 2019

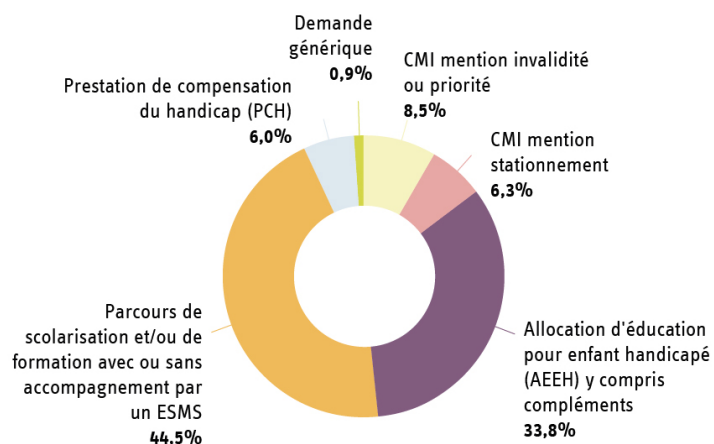


Echantillon : 73 MDPH.

Source : Échanges annuels, CNSA 2020.

- La répartition des demandes chez les adultes reste stable en 2019.
- Les demandes de cartes pour les personnes âgées de 20 ans ou plus représentent près de quatre demandes sur dix et les demandes relatives à l'emploi comptent pour une demande sur deux.
- Les demandes de cartes des personnes de 60 ans et plus représentent 13 % du total des demandes.

Répartition des demandes « enfants » déposées en 2019



Echantillon : 80 MDPH.

Source : Échanges annuels, CNSA 2020.

- Trois-quarts des demandes concernent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) et le parcours scolaire et de formation des enfants en situation de handicap.
- La part des demandes « enfants » concernant la scolarité et la formation est de 44,5% en 2019. Les avis d'aménagement des conditions d'examen et de scolarité sont exclus de l'analyse, car toutes les MDPH ne les traitent pas.

Les MDPH instruisent l'ensemble des demandes relatives aux enfants et aux adultes : cartes mobilité inclusion, allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), prestations de compensation du handicap (PCH), orientations scolaire, professionnelle ou vers des établissements ou services médico-sociaux.

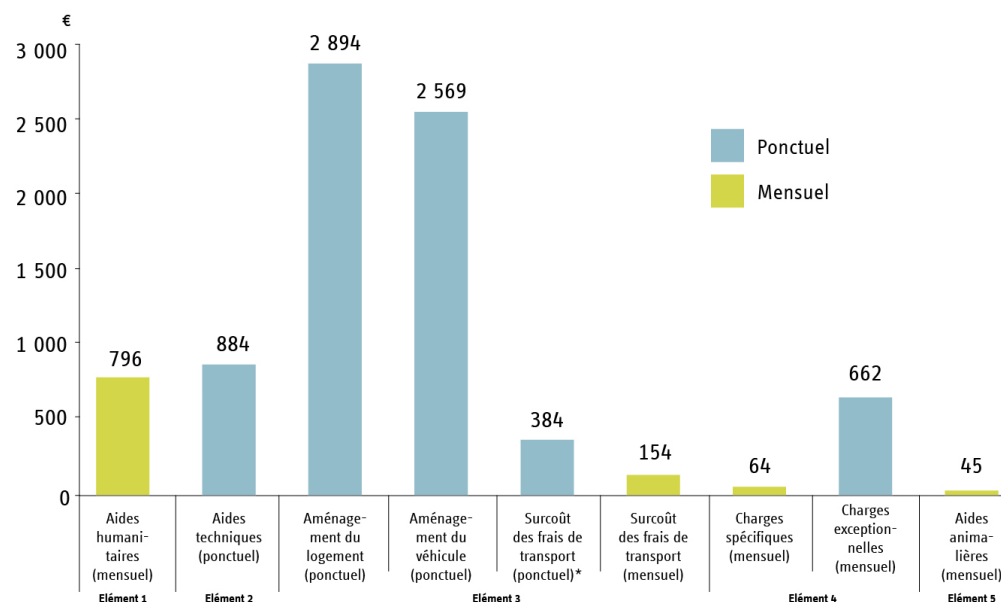
Demandes de prestations et d'orientation

316 300

C'est le nombre de demandes de prestations de compensation déposées dans les MDPH en 2019, soit **7,2 %** du total des demandes (318 111 en 2018).

Source : Échanges annuels, CNSA 2020.

Montants moyens attribués par élément de la PCH en 2020



Sources : Échanges annuels, CNSA 2020

* Le montant moyen accordé pour les surcoûts liés aux frais de transports (versement ponctuel) ne repose pas sur un échantillon de MDPH suffisant (15 MdpH). Il n'est donc pas représenté dans le graphique.

4,2 mois

C'est le **délai moyen du traitement des demandes** par les MDPH au 4^{ème} trimestre 2020.

56 %

C'est le **taux d'attribution des droits sans limitation de durée de l'allocation adulte handicapé (AAH)** par les MDPH à fin 2020.

Source : Baromètre des MDPH n°2 - mars 2021.

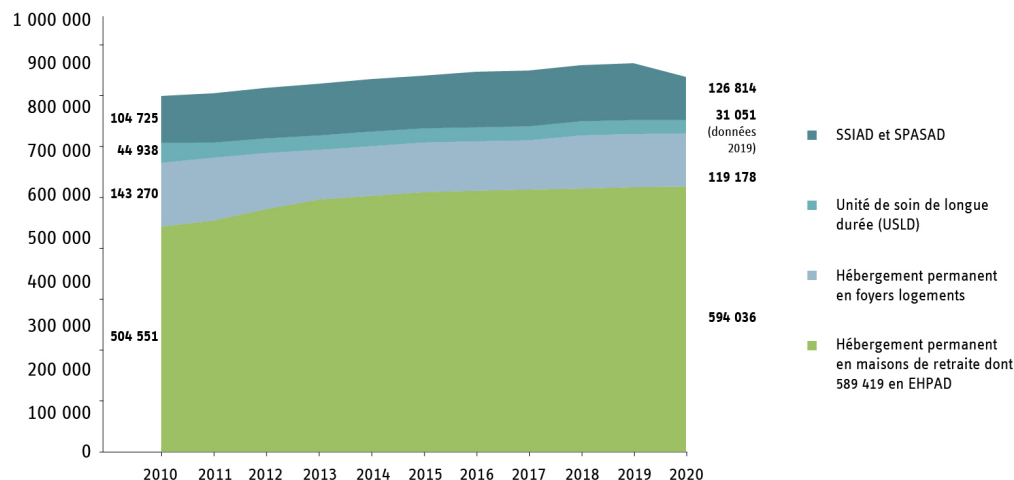
Les établissements et services médico-sociaux (ESMS)

601 304

C'est le nombre total de places pour **personnes âgées dépendantes**, y compris en accueil temporaire, dans **7 502 EHPAD en 2020**.

Source : Finess, 31/12/2020.

Évolution du nombre de places en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées



Source 2010-2018 : DREES, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale.

Source 2019-2020 : Finess.

Au sein des résidences autonomie et des maisons de retraite, sont réparties **15 803 places en accueil de jour** et **13 499 places en hébergement temporaire** en 2020.

51 % des places en hébergement pour **personnes âgées dépendantes** sont dans des établissements publics, 29 % dans des établissements privés à but non lucratifs et 20 % dans des établissements privés commerciaux.

Source Finess 31/12/2020

19,8 %

C'est la part de places en services pour personnes âgées de plus de 75 ans, en 2019.

Source : Finess, traitements CNSA 2019.

2 004 €/mois

C'est le **prix médian** d'une chambre seule en hébergement permanent en EHPAD, en 2019 (prix hébergement + tarif dépendance GIR 5-6).

Source : CNSA 2020.

85 ans et 9 mois

C'est l'**âge moyen** d'un résident à l'entrée en EHPAD* en 2015.

Sources : DREES, 2015, enquête EHPA.

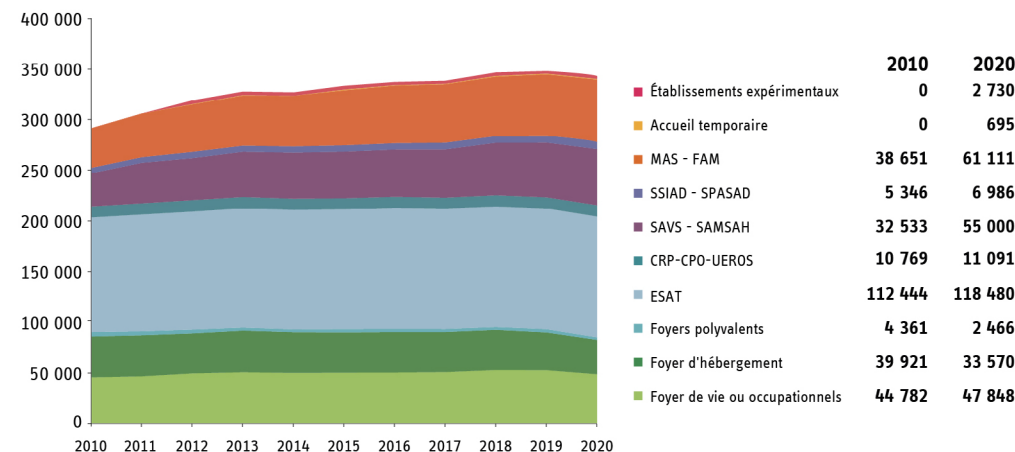
* Cf. glossaire page 4.

505 273

C'est le nombre de places en établissements et services pour accompagner les personnes handicapées dont 164 519 places pour les enfants et 340 754 places pour les adultes en 2020.

Source : Finess, 31/12/2020.

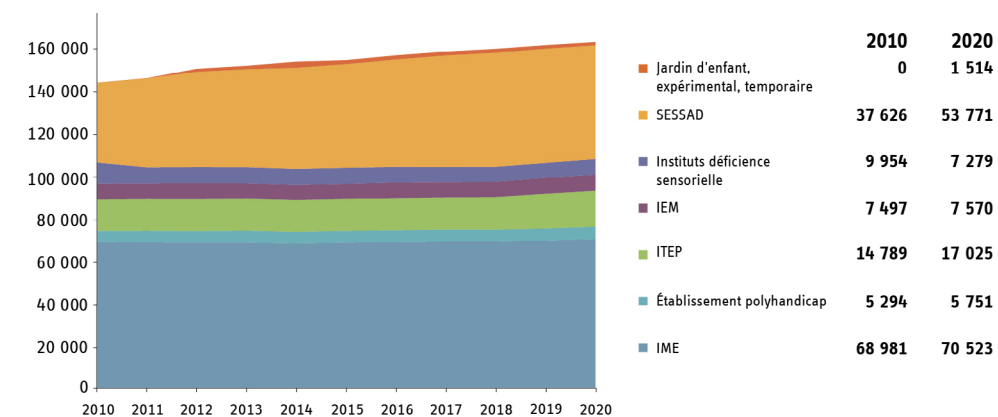
Évolution du nombre de places pour adultes handicapés



Source 2010-2018 : DREES, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale.

Source 2019-2020 : Finess, 31/12/2020.

Évolution du nombre de places pour enfants handicapés



Source 2010-2018 : DREES, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale.

Source 2019-2020 : Finess, 31/12/2020.

Plus de 50 000 places

à destination des **adultes handicapés** ont été créées au cours des 10 dernières années, dont la moitié pour des services intervenant à domicile (hors SAAD).

33,2 %

C'est la part de places en SESSAD par rapport à l'offre totale de service pour **enfants handicapés**, en France en 2020.

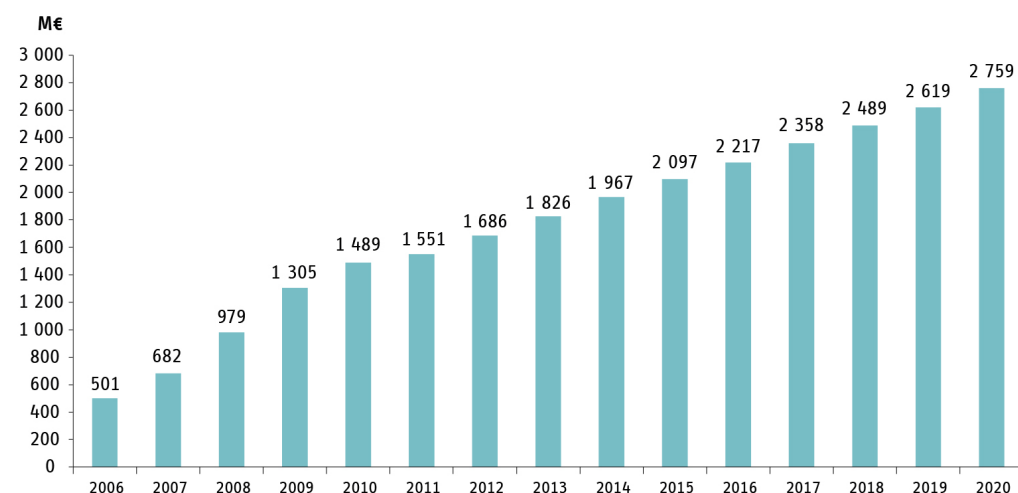
Source : Finess, 31/12/2020.

Les autres financements de la CNSA pour le développement du secteur médico-social

L'aide à l'investissement dans le secteur médico-social pour des opérations de modernisation et de création de places est une mission pérenne de la CNSA depuis la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2008.

Depuis 2006, les plans d'aide à l'investissement sont financés sur les fonds propres de la CNSA liés à la sous-consommation des crédits de l'OGD et plus récemment à des excédents de recettes propres.

Évolution des plans d'aide à l'investissement notifiés (en cumulé 2006-2020)



Source CNSA 2020.

L'aide à l'investissement représente aujourd'hui **3 920 projets** dont 68 % pour les personnes âgées et 32 % pour les personnes handicapées. Au 31 décembre 2020, **3 381 établissements** avaient engagé leurs travaux, soit une consommation de **2,1 Md€**. L'exécution des plans est en effet conditionnée par le rythme de réalisation des travaux. Par ailleurs, entre 2015 et 2018, la CNSA a abondé le PAI des résidences autonomes versé par la CNAV à hauteur de **30 M€**. En 2020, les ARS ont apporté **140 M€ supplémentaires** à l'aide à l'investissement. Rappelons que 1 € d'aide de la CNSA génère plus de 7 € de travaux, soit près de **19,3 Md€** depuis 2006.

2,8 Md€

d'aide à l'investissement de la CNSA depuis 2006.



19,3 Md€

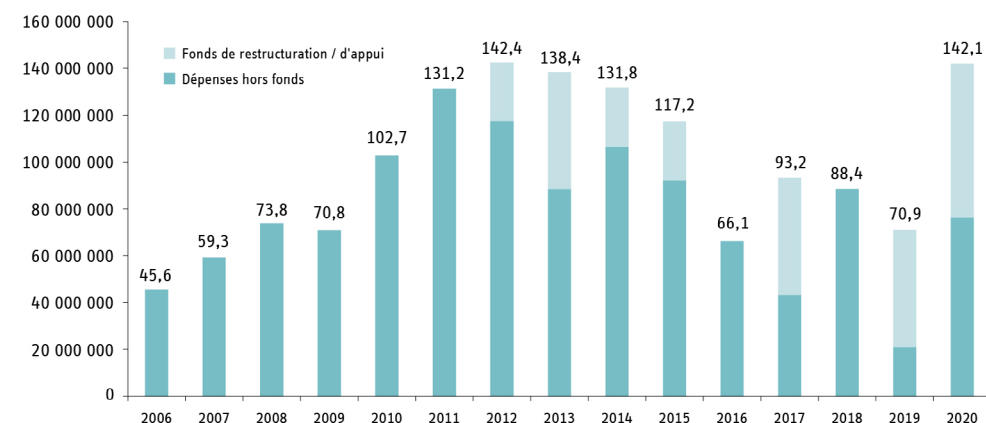
de travaux.

La modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile et des métiers du secteur médico-social font partie des missions de la CNSA. Une politique de partenariat a été développée dès 2006 avec les départements, les grands opérateurs de l'aide à domicile, les opérateurs de compétences (OPCO) et les acteurs de l'aide aux aidants.

142,1 M€

C'est le montant total des crédits engagés par la CNSA en 2020 pour la modernisation et la professionnalisation de l'aide à domicile, l'accompagnement des aidants et la formation des professionnels des ESMS.

Dépenses de modernisation et de professionnalisation de l'aide à domicile et de l'aide aux aidants (section IV - personnes âgées et personnes handicapées)



Source CNSA 2020.

* Changement de méthode de calcul à partir de 2016 : Jusqu'en 2015, comptabilisation des charges; à partir de 2016, comptabilisation des autorisations d'engagement.

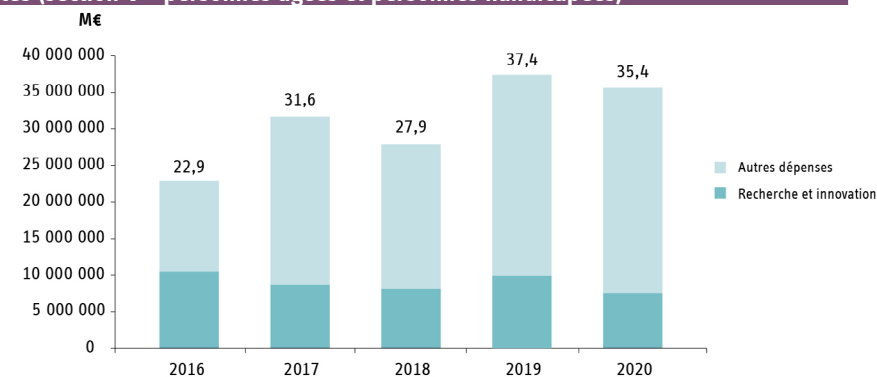
71 486

C'est le nombre de parcours de formation ayant bénéficié d'une aide de la CNSA en 2019.

35,4 M€

C'est le montant total des crédits engagés par la CNSA en 2020 pour le soutien aux études et aux actions innovantes, à la modernisation et aux projets informatiques (SI).

Dépenses de soutien aux études, à la modernisation (dont l'informatique) et aux actions innovantes (section V - personnes âgées et personnes handicapées)



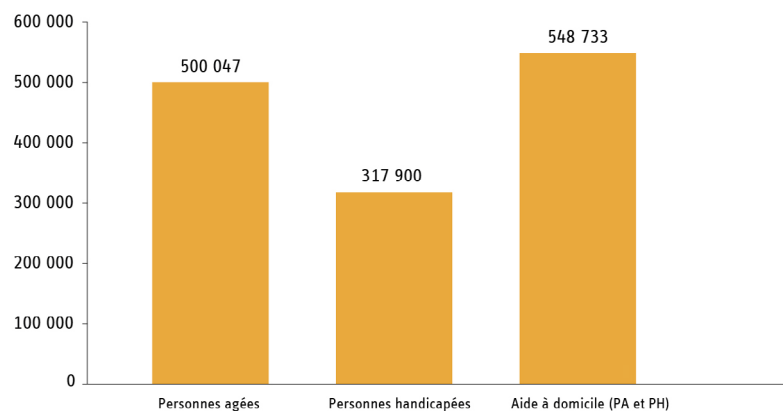
Source CNSA 2020.

Les professionnels du secteur de l'aide à l'autonomie

1 366 6 80

C'est le nombre de **professionnels salariés** dans le secteur de l'aide à l'autonomie.

Effectifs salariés dans le secteur médico-social



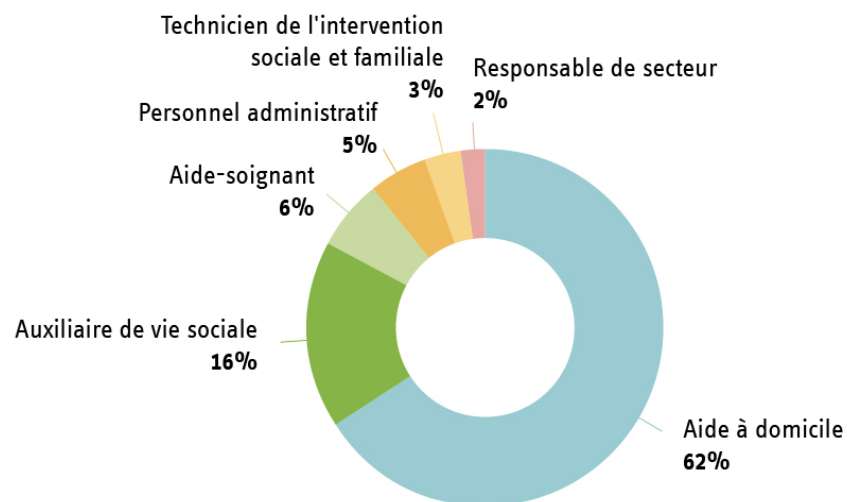
Sources : RP2012, DREES, ES 2014, EHPA 2015, ES 2008.

550 000

C'est le nombre d'**intervenants dans le champ de l'aide à domicile et dans les SSIAD**. Près de 85% des bénéficiaires sont des personnes âgées.

Sources : DREES, Etudes et résultats 2010.

Répartition des salariés dans les principaux métiers de l'aide à domicile



Source : Rapport de la conférence salariale, DGCS 2021.



www.cnsa.fr
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
www.monparcourshandicap.gouv.fr

Principaux sites de références sur l'aide à l'autonomie :

- > **Ministère des Solidarités et de la Santé :**
solidarite-sante.gouv.fr
santé.fr
- > **DREES :** drees.solidarite-sante.gouv.fr
- > **INSEE :** insee.fr
- > **OCDE :** ocde.org

AcceDe PDF →
La démarche accessibilité
www.accede.info

La version numérique de ce document a été réalisée conformément aux normes d'accessibilité pour les documents : WCAG 2.0 niveau A et PDF U/A (ISO 14289). La version PDF est ainsi accessible aux personnes aveugles et malvoyantes se servant notamment d'un lecteur d'écran (synthèse vocale et/ou plage braille).